



Soutenez la liste AVAS-SICTAME pour développer vos droits d'actionnaires Salariés¹



Vous détenez des actions Total placées dans le fonds **Total Actionnariat France (TAF)**.

Pour vous, **il s'agit d'élire ceux qui vous représenteront au sein du Conseil de surveillance de ce fonds** :

14 membres titulaires et autant de suppléants. Ce conseil a pour rôle de **surveiller la gestion du fonds assurée par Amundi** et d'**exercer les droits de vote attachés aux actions** : il peut présenter des résolutions à l'Assemblée générale (AG) des actionnaires ; il décide de l'apport ou non des titres, en réponse à **une offre publique d'achat ou d'échange** ; il propose un candidat au mandat d'administrateur au titre des actionnaires salariés.

Conformément à ses principes fondateurs, **l'actionnariat salarié bien conçu** :

- est un moyen de **mieux associer les salariés à la marche et aux résultats** de l'entreprise ;
- peut constituer un **actionnariat stable et significatif** qui renforce l'entreprise.

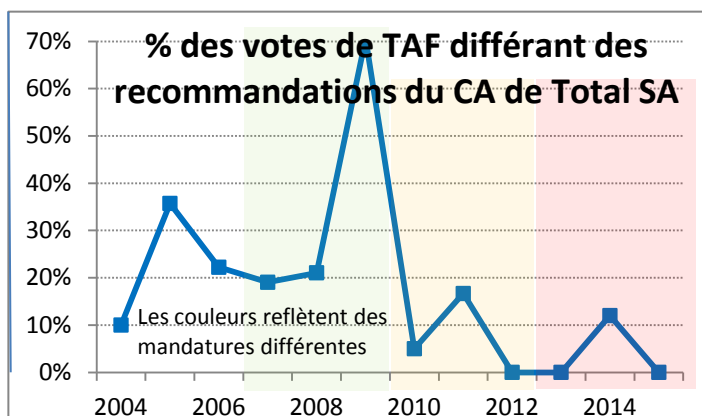
AU VU DES ENJEUX AUTOUR DU FONDS TAF, LES PRINCIPES DE L'ACTIONNARIAT SALARIE SONT DEVOYES

L'épargne des salariés et anciens salariés, placée en actions de l'entreprise, représente des sommes considérables. Votre seul fonds TAF détient 3,5 % du capital de Total et représente 6,7 % en droits de vote. En fait, **TAF pèse plus de 11 % des voix en AG des actionnaires**, compte tenu à la fois du taux de présence des actionnaires en AG et du vote identique des fonds TAF et Total France Capital + (0,2 % du capital de Total).

Les dirigeants de Total n'échappent alors pas à l'écueil d'utiliser l'épargne des salariés comme un outil bon marché d'autocontrôle du capital de la Société, en détournant à leur profit le vote des salariés actionnaires. Le Conseil constitue un moyen pour contrôler les votes et le capital². **Cette tendance s'est même renforcée ces 2 dernières mandatures** pendant lesquelles les votes du Conseil de surveillance de TAF se sont largement alignés sur les recommandations du Conseil d'administration (CA) de Total S.A. >>>>>>

Et, cette évolution n'est pas liée à l'amélioration de la pertinence des **résolutions proposées par le CA**, à en croire **les niveaux récents de contestation par l'AG** de certaines d'entre elles (retraite des dirigeants, conditions

d'attribution d'actions gratuites à un petit nombre de salariés, désignation de certains administrateurs).



COMMENT, EN MATIERE DE GOUVERNANCE DE L'ACTIONNARIAT SALARIE, EN EST-ON ARRIVE LA ?

A la différence du fonds d'actionnariat salarié d'Elf fusionné dans TAF en 2003, **le fonds TAF confisque l'exercice des droits d'actionnaires au profit du seul Conseil de surveillance**. Ainsi, l'actionnaire salarié de Total ne dispose pas du droit d'assister à l'AG des actionnaires, d'exercer son droit de vote sur les résolutions soumises à l'AG, de donner mandat à la personne de son choix ni même de percevoir son dividende sans frais !

Le seul droit laissé aux actionnaires salariés de Total est d'élire leurs représentants au Conseil de surveillance. Mais afin de contrôler ce Conseil, **Total désigne, à côté des 14 membres élus, 7 de ses représentants qui participent aux votes liés aux actions**, dénaturant plus ou moins subtilement les votes du Conseil. AVAS-SICTAME n'a cessé de dénoncer ces pratiques³, qui sont apparues en 2010 comme **non conformes au règlement du fonds**.

En mai 2009, le président d'alors du Conseil de surveillance (*élu AVAS-SICTAME*) organisa, avec une majorité des élus du Conseil (à l'exception notable de ceux de la CFE-CGC), le vote de résolutions d'AG par les seuls élus. La Direction assigna alors au tribunal le président du Conseil de surveillance en lui réclamant 44 000 € ! Bien que **cette manœuvre d'intimidation se soldât par la condamnation de Total en mai 2010, une majorité de vos représentants élus soutint** en décembre 2010 la participation des 7 représentants de Total aux votes liés aux actions ! Seuls les élus AVAS-SICTAME et CGT s'opposèrent à **cette régression de la démocratie actionnariale**².

¹ Dans ce contexte, quand nous disons 'Salariés', il faut entendre 'salariés et anciens salariés'.

² Voir la [communication SICTAME de décembre 2010](#): « *Actionnariat salarié : Un autocontrôle à bon compte* ».

³ Les premières communications d'AVAS-SICTAME sur ce sujet datent de [septembre 2003](#) et [mars 2004](#).

LES ACTES D'AVAS-SICTAME EN MATIERE D'ACTIONNARIAT SALARIE DANS CE CONTEXTE VERROUILLE

Malgré ceci, le SICTAME⁴ et l'AVAS⁵ ont poursuivi leurs efforts en proposant auprès du Comité central d'entreprise (CCE) de Total S.A. et du Conseil de surveillance TAF :

- des **observations du seul CCE à l'AG**, pratique menée depuis 2004 ;
- des **résolutions à l'AG**, pratique menée depuis 2006 et ayant conduit parfois à des succès retentissants.

Ces résolutions visent à améliorer⁶ la gouvernance, les droits des actionnaires et la représentation des actionnaires salariés. Si elles ont été soutenues par le CCE, elles ont, depuis 2010, toujours été rejetées par le Conseil de surveillance, et même souvent par la majorité des seuls élus ! Désormais, **des syndicats n'hésitent plus à s'opposer en Conseil de surveillance TAF à des résolutions qu'ils ont soutenues en CCE !**

De même, la Direction participe au choix du candidat administrateur qui représente l'actionariat salarié au Conseil d'administration de Total. Aussi, **au-delà des discours de façade ou de l'apparence de nouveauté des uns et des autres, sachez qui contribue à maintenir l'actionariat salarié sous tutelle.**

Le SICTAME et l'AVAS adressent des **questions écrites ou orales lors de l'AG**. Ils publient une information régulière via l'**AVASCOPE** et **Les Cahiers du SICTAME** ou les bulletins '**AVAS et SICTAME vous informent**'. Retrouvez toutes ces informations sur les sites : www.sictame-unsatotal.org et www.esop-avas.org.

L'ACTIONNARIAT SALARIE, C'EST AUSSI VOTRE EPARGNE : LES ACTES ET LES IDEES D'AVAS-SICTAME

1 - En matière d'**augmentation de capital**⁷, Total a récemment mis en œuvre la moitié des recommandations (pourtant anciennes⁸ !) d'AVAS-SICTAME pour l'architecture des offres : offre sécurisée depuis 2013 (fonds Total France Capital +) et abondement d'actions en 2015. L'employeur va-t-il enfin se résoudre à permettre la **souscription par des avoirs indisponibles** (comme il l'a fait en 1994 et 1995) et **la décote du prix de souscription de 30 % avec un blocage de dix ans des actions** (et ce sans aucun coût pour Total) ? D'ailleurs, contrairement à ce que veut vous faire croire **Total, la décote de 20 % ne lui coûte rien**. Il s'agit seulement du coût économique du blocage pendant 5 ans de votre investissement, tel qu'attesté dans les comptes de Total S.A.

2 - En matière d'**actions gratuites pour tous**, l'attribution en 2010 – conséquence de la loi - de 2,5 millions d'actions aux 100 000 salariés du Groupe paraît lointaine. Moins de 0,4 million d'actions ont été distribuées au titre des dix actions abondées lors de l'augmentation de capital de 2015. **Ces distributions collectives d'actions sont à comparer aux 4,5 millions d'actions gratuites attribuées annuellement à moins de 10 000 bénéficiaires...**

3 - Il y a également les **enjeux techniques et financiers, tels la gestion de votre épargne**. Total prend en charge les frais de tenue de compte et de gestion. Tous ces frais ont été comprimés avec délégalation systématique des tâches peu valorisantes mais pourtant essentielles. **La qualité du service s'en ressent notablement.**

Vos élus AVAS-SICTAME sont en permanence vigilants pour contrôler les informations communiquées : conditions d'investissement du dividende⁹ et de l'intéressement participation (traité de manière laxiste par l'employeur et **Amundi**), valeurs liquidatives de Total France Capital +, actualisation des nombreux supports de communication. Vos élus AVAS-SICTAME sont moteurs pour renouveler l'offre d'épargne salariale et PERCO¹⁰.

AVAS
SICTAME

Pour être respectés et faire respecter vos droits

VOTEZ la liste AVAS-SICTAME :

AVAS
SICTAME

1	BUTORI Bernard	Elf EP	15	BURRA Joël	Total Marketing France
2	HENRI Bruno	Total SA	16	BOURREAU Jean-Marie	Hutchinson (HFA)
3	SAIGNAT-BATIER Véronique	CPE Energies	17	CHARRIN Elisabeth	Total SA
4	LEFEVRE Vincent	Total Marketing Services	18	DUVAL Christine	Elf EP
5	VACQUIER Fabienne	Total Raffinage Chimie	19	LACAILLE Stéphane	Total Petrochemicals France
6	PRIGENT Jean-Michel	Total SA	20	DUPUIS Karine	Total Lubrifiants
7	TANZI Bernard	Total Marketing Services	21	MURATI Annie	Total SA
8	BOLIS DACHET Nathalie	Charvet La Mure Bianco	22	BOUE Aurélien	Total Marketing France
9	PAYET Georges	SASCA	23	CLERGEAT Benoît	Elf EP
10	BERDJI Fadila	Total Marketing France	24	VAUBOURDOLLE Eric	Total SA
11	GIDE Pierre	Total Raffinage Chimie	25	ROUSEAU Isabelle	Total Marketing Services
12	CORPEL P Vincent	Total SA	26	SOUDRON Isabelle	Elf EP
13	TRUFFERT Philippe	Total Marketing Services	27	LAMOUR Jacques	Total E&P France
14	BARDYN Gisèle	Elf EP	28	CALDERONI Jean-Louis	Total SA

⁴ Créé en 1977, le SICTAME, rejoint l'UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes) en 2004. 1^{er} chez Total SA, il est représentatif au périmètre des 3 UES (Amont/Holding, Marketing/Services, Raffinage/Pétrochimie) et de sociétés du Groupe.

⁵ L'AVAS, association pionnière (1986) de l'actionariat salarié, est depuis très impliquée sur la gouvernance d'entreprise.

⁶ Pour les observations et résolutions en AG, voir les communications SICTAME de [début](#) et [fin mai 2013](#) et celle de [mai 2015](#).

⁷ Au titre des deux dernières augmentations de capital, voir les communications SICTAME de [janvier 2013](#) et [novembre 2014](#).

⁸ Voir les bulletins AVAS-SICTAME de [novembre 2005](#) et de [février 2008](#) « *Augmentation de capital : quelle augmentation ?* ».

⁹ Sur le dividende en actions, voir la communication SICTAME de [juin 2015](#) « *Le dividende en actions, oui ou non ?* ».

¹⁰ Voir les communications SICTAME de [novembre 2014](#) « *Pour qui roule votre épargne salariale ?* » et d'[avril 2015](#) (PERCO).